



DEC105042DR16

**Décision portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
dans une entité du C.N.R.S.**

- Vu** la décision n° DEC 090044DR16 du 07/05/2009 nommant Jean Luc CHOUKROUN agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);
- Vu** son départ de la Mission pour la place des femmes au CNRS, Campus Gérard Mégie - CNRS.

DECIDE

Il est mis fin, à compter du **1^{er} mai 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Jean Luc CHOUKROUN, au sein du Campus Gérard Mégie du CNRS, géré par la Délégation Paris Michel Ange.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le 29 octobre 2010

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.17. DR18

DECISION PORTANT CESSATION D'ACTIVITE
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS

DECISION N°: DEC10D107DR18

Vu la décision n° DEC06D142DR18 du 30/11/2006 nommant Mme. Claire PALA Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 06/12/2005 ;

Il est mis fin, à compter du 31/12/2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) exercées par Mme. Claire PALA dans l'unité UMR 8161 dirigée par M.DE LAUNOIT.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

Fait à Lille, 16/08/2010

Le directeur d'unité

M. Yvan DE LAUNOIT

Le: 20/8/2010

Signature :

L'ACMO – CoHS

Mme. Claire PALA

Le: 7/9/2010

Signature ou motif en cas de non signature :

**Le Délégué régional du
CNRS**

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le: 27/10/2010

Signature :

**Le président de l'Université
Lille 1**

M. Philippe ROLLET

Le:

Signature :

**Le Directeur Général de
l'Institut Pasteur de Lille**

M. Philippe AMOUYEL

Le: 5 novembre 2010

Signature :

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC10D077DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Alexandre LEGRIS directeur de l'unité UMR 8207 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/05/2010 ;

Vu la décision n° DEC06D137DR18 du 27/10/2006 nommant M. Jocelyn GOLEK Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 11/10/2006 ;

Et, considérant que M. Jocelyn GOLEK a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 25, 26, 27 septembre et le 09, 10, 11 octobre 2006 ;

M. Jocelyn GOLEK est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Alexandre LEGRIS, directeur de l'unité UMR 8207 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Jocelyn GOLEK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Alexandre LEGRIS.

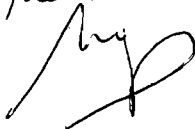
Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 18/ 08/ 2010

Le directeur d'unité
M. Alexandre LEGRIS

Le: 6/09/2010

Signature :



L'ACMO - CoHS
M. Jocelyn GOLEK

Le: 6/09/2010

Signature :

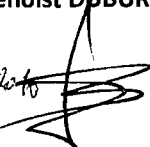


Le Délégué régional du CNRS

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le: 17/11/2010

Signature :

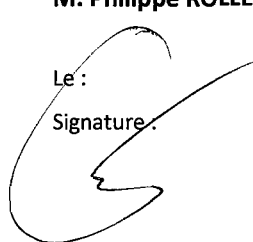


Le président de l'Université
Lille 1

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :



le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure de
Chimie de Lille
M. Jean GRIMBLOT

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC10D079DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du nommant 18/12/2009 M. Alexandre LEGRIS directeur de l'unité UMR 8207 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/05/2010 ;

Vu la décision n° DEC09D005DR18 du 21/01/2009 nommant Mme Adeline MARIN Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 01/03/2009 ;

Et, considérant que Mme Adeline MARIN a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 12, 13, 14, novembre et le 01, 02, 03 décembre 2008 ;

Mme Adeline MARIN est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Alexandre LEGRIS, directeur de l'unité UMR 8207 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, Mme Adeline MARIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Alexandre LEGRIS

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 18/08/2010

Le directeur d'unité
M. Alexandre LEGRIS

Le : 06/09/2010

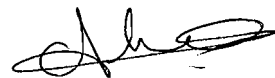
Signature :



L'ACMO - CoHS
Mme Adeline MARIN

Le : 06/09/10

Signature :



Le Délégué régional du CNRS

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 17/11/2010

Signature :

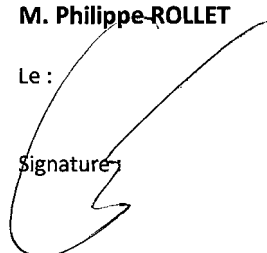


Le président de l'Université
Lille 1

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :



Le Directeur de l'Ecole
Nationale Supérieure de
Chimie de Lille
M. Jean GRIMBLLOT

Le :

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)

DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC10D080DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Didier DEVAUCHELLE directeur de l'unité UMR 8164 à partir du 01/01/2010 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/03/2010 ;

Vu la décision n° DEC08D059DR18 du 15/02/2008 nommant M. Tarek OUESLATI Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 07/03/2008 ;

Et, considérant que M. Tarek OUESLATI a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 18, 19, 20 septembre et le 09, 10, 11 octobre 2007 ;

M. Tarek OUESLATI est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Didier DEVAUCHELLE, directeur de l'unité UMR 8164 à partir du 01/01/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M. Tarek OUESLATI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M. Didier DEVAUCHELLE.

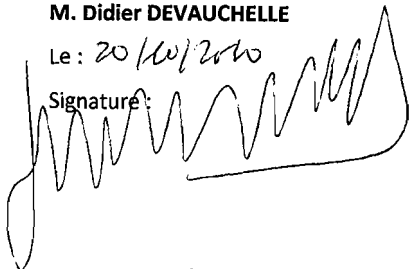
Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, 19/ 08/ 2010

Le directeur d'unité
M. Didier DEVAUCHELLE

Le : 20/10/2010

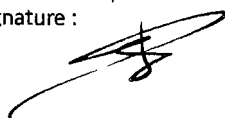
Signature :



Le Délégué régional du CNRS
M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : 17/11/2010

Signature :



L'ACMO - CoHS
M. Tarek OUESLATI

Le :

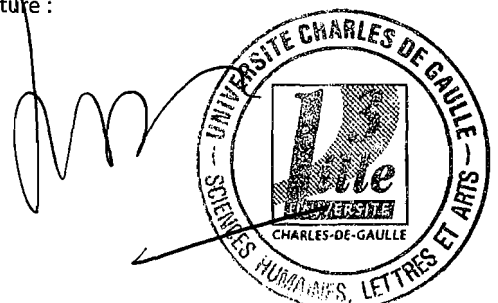
Signature :



Le président de l'Université Lille 3
M. Jean-Claude DUPAS

Le : - 4 NOV. 2010

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers
59046 LILLE Cedex

T 03 20 12 58 00
F 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT NOMINATION

D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS – Suite à un changement de directeur d'unité

DECISION N°: DEC10D114DR18

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°030039IGH5 en date du 24 juin 2003 ;

Vu la convention liant l'unité au CNRS ;

Vu la convention de collaboration entre le CNRS et l'Université du Littoral Côte d'Opale du 26/03/2010 nommant M. Hervé DELBARRE directeur de l'unité EA 4493 à partir du 01/01/2010;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21/07/2010 ;

Vu la décision n° DEC07D025DR18 du 11/11/2007 nommant M. Patrick AUGUSTIN Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 11/11/2007;

Et, considérant que M. Patrick AUGUSTIN a suivi la formation initiale d'ACMO / CoHS organisée par la DR18 du CNRS le 18, 19, 20 septembre et le 09, 10, 11 octobre 2007;

M. Patrick AUGUSTIN est reconduit dans sa nomination d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité / Correspondant Hygiène et Sécurité (ACMO - CoHS) par M. Hervé DELBARRE, directeur de l'unité EA 4493 à partir de 21/07/2010,

exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO - CoHS, M Patrick AUGUSTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité, M Hervé DELBARRE.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

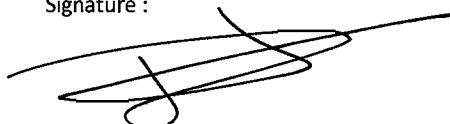
Fait à Lille, 29/09/2010

Le directeur d'unité

M. Hervé DELBARRE

Le: 6/10/2010

Signature :



Le Délégué régional du CNRS

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le: 28/10/2010

Signature :

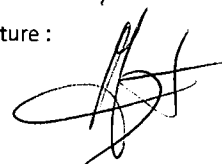


L'ACMO - CoHS

M. Patrick AUGUSTIN

Le: 06/10/2010

Signature :



Le président de l'Université du Littoral Côte d'Opale

M. Roger DURAND

Le: 01 Octobre 2010

Signature :



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

DECISION PORTANT CESSATION D'ACTIVITE
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE /
CORRESPONDANT HYGIENE ET SECURITE (ACMO - CoHS)
DANS UNE UNITE DU CNRS

DECISION N°: DEC10D055DR18

Vu la décision n° DEC03D020DR18 du 09/04/2010 nommant Mme Elisabeth FERREIRA. Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) à partir du 01/10/2002 ;

Il est mis fin, à compter du 20/04/2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / Correspondant hygiène et sécurité (CoHS) exercées par Mme. Elisabeth FERREIRA dans l'unité UMR 8161 dirigée par M. Yvan DE LAUNOIT.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.



Délégation
Nord - Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

Fait à Lille, 25/10/2010

Le directeur d'unité

M. Yvan DE LAUNOIT

Le :

Signature :

L'ACMO – CoHS

Mme. Elisabeth FERREIRA

Le :

Signature ou motif en cas de non signature :

25/10/2010

partie du laboratoire

**Le Délégué régional du
CNRS**

M. Jean-Benoist DUBURCQ

Le : *14/12/2010*

Signature :

**Le président de l'Université
Lille 1**

M. Philippe ROLLET

Le :

Signature :

**Le Directeur Général de
l'Institut Pasteur de Lille**

M. Philippe AMOUYEL

Le : *5 novembre 2010*

Signature :

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.20. Administration centrale

DEC N° 09 00 19 DRH

LE DIRECTEUR GENERAL DU CNRS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'état ,

VU le décret du 19 janvier 2006 portant cessation de fonctions et nomination du directeur général du Centre national de la recherche scientifique – M.Migus (Arnold),

VU la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041 du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article I : Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Monsieur Arnold MIGUS
Directeur général du CNRS

Monsieur Agamenon CARPOUSIS
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Madame Barbara ERAZMUS
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Article II : Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2009, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Monsieur François PELLEGRINO
Chargé de recherche de 1^{ère} classe

Madame Sylvie ROQUES
Directeur de recherche de 2^{ème} classe

Monsieur Yvan SEGUI
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

Article III : Le Directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 9 Mars 2009

Le Directeur Général du CNRS


Arnold MIGUS